

NOTE PREPARATOIRE DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA SECURITE CIVILE

DATE DE LA REUNION 6 juillet 2016
POINT A L'ORDRE DU JOUR Inspection – état des lieux

DEMANDE A LA COMMISSION
D'ACCOMPAGNEMENT X POUR INFORMATION
O POUR AVIS

THEME (L. 15.05.2007, art.16)

- O 1° le calcul des coûts supplémentaires pour les zones résultant de l'exécution de la réforme ;
- O 2° les missions qui sont confiées aux zones et leur impact financier sur la zone ;
- X 3° l'évaluation globale de tous les aspects de la réforme de la sécurité civile au niveau local. Cette évaluation contient entre autres un monitoring de tous les problèmes liés à la réforme.

1. Problématique :

Lors de la mise en place des zones de secours, l'inspection – qui exécute, conformément à la loi du 15 mai 2007, les missions de l'inspection générale à venir – s'est vue confier un rôle principalement de soutien et d'accompagnement. Un an et demi plus tard, il est normal que l'inspection fasse un état des lieux de son travail.

2. Solution(s) + motivation :

Pendant la réunion, un tableau sera présenté, concernant notamment l'état des lieux de l'adoption de certains documents par le conseil de zone et un résumé des inspections qui ont eu lieu dans les zones.

3. Conclusion :

/

4. Proposition concrète d'avis :

/

ANNEXES :